

Projet
soutenu parFondation
de
France

L. Bouguet / CRPF-IFC

Lande sèche
valorisée grâce à
la production de
miel de Bruyère en
Sologne du Loir-
et-Cher.

Abeilles recherchent landes de Sologne

Un partenariat innovant entre forestiers et apiculteurs

Les landes solognotes sont réputées pour leurs floraisons. Elles deviennent pourtant rares du fait de leur abandon et de leur boisement naturel. Conscient de leur valeur, le CRPF, en collaboration avec le Conservatoire de l'Abeille noire du Val-de-Loire, met en relation des propriétaires et des apiculteurs avec un double objectif: valoriser les dernières landes pour mieux les sauvegarder.

Des landes variées utiles aux abeilles

On distingue 3 types de landes en Sologne:

- sèches à Bruyère cendrée,
- fraîches à Callune ou à Bruyère à balai,
- humides à Bruyère à quatre angles.

Ces milieux dits « d'intérêt européen » font l'objet d'une politique de **préservation** dans le cadre de Natura 2000. Ils sont également recherchés par les apiculteurs pour la production de **miels rares** et parce qu'ils sont préservés de l'agriculture intensive.

Pour convenir ils doivent:

- couvrir au moins 2 500 m²,
- être abandonnés depuis moins de 30 ans,
- ne pas avoir de vocation forestière,
- être accessibles aisément à un véhicule motorisé.

Un échange gagnant-gagnant

Vous pensez posséder une telle lande? Vous souhaitez la valoriser et en tirer quelques pots de miel tous les ans? **C'est le moment** de vous inscrire! D'autant plus que la démarche favorisera l'équilibre forêt-gibier!

Dans un premier temps le CRPF réalisera une visite-diagnostic pour faire le point sur l'intérêt du site tant en termes de biodiversité que de production de miel. Si l'emplacement est propice à l'installation de ruches, vous serez mis en relation lors d'une 2^e visite avec un apiculteur intéressé (situé si possible à proximité). L'interface entre lui et vous sera assurée par le CRPF tout au long de la démarche.

Une convention pour cadrer l'opération

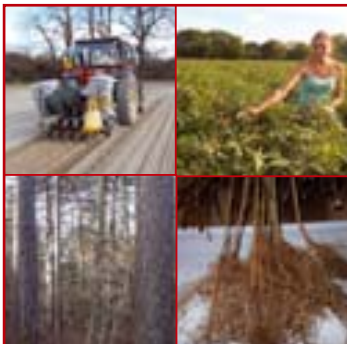
Le propriétaire, l'apiculteur et l'éventuel locataire de chasse seront invités à signer une convention où figureront les engagements et contreparties de chacun: modalités d'accès (notamment en période de chasse), entretien du site, nombre de ruches installées, quantité annuelle de miel délivré ou encore période concernée (cas des ruchers en transhumance). La convention type, annuelle avec tacite reconduction, restera souple et adaptable au cas par cas!

Avec ce document, le propriétaire aura un accès facilité aux aides pour d'éventuels travaux de restauration du milieu (coupe d'arbres, débroussaillage...). **N'hésitez pas à profiter de cette diversification!**

Grégoire THAUVIN
Animateur du site Natura 2000 Sologne

Contact:

Grégoire THAUVIN (CRPF)
au 02 38 53 65 10 / 06 46 04 24 39
ou gregoire.thauvin@crpf.fr
<http://sologne.n2000.fr/>



**PEPINIERES
de CLAIREAU**

02.38.57.10.77

pepinieres-de-claireau@orange.fr

Route de FAY AUX LOGES
45450 – SULLY LA CHAPELLE

- Plants Forestiers et Agroforestiers.
- Jeunes plants pour le paysage.
- Arbres, Arbustes et Conifères d'ornement pour vos parcs et jardins.

Vente en ligne : www.pepinieres-de-claireau.com